

Date de dépôt: 3 octobre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 10324 n° 3 de la parcelle de base 10324, plan 11, de la commune de Troinex

Rapport de M. Alexandre Anor

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe a examiné le projet de loi 9641 (dossier n°138-1) lors de ses séances du 2 février et du 21 septembre 2005, sous la présidence de Mme Michèle Künzler. Le procès-verbal était tenu par M. Jean-Luc Constant, que nous remercions.

Lors de ces séances, la Commission a entendu les représentants de la Fondation de valorisation, M. Alain B. Lévy, M. Christian Grobet et M. Laurent Marconi.

La vente couverte par le PL 9641 concerne un immeuble de 4 appartements en PPE édifié en 1998 sur une parcelle de 1 780 m². La propriété est sise au 19, chemin de Drize, commune de Troinex. La surface de plancher habitable est de 835,5 m². Le bâtiment de 232 m² d'emprise au sol, comporte un sous-sol partiellement excavé, un rez-de-chaussée, des combles aménagés, et abrite 4 appartements de 5 à 7 pièces, totalisant 24 pièces. Les

appartements du rez-de-chaussée sont en duplex avec le sous-sol (salle de jeu) et disposent de jardins privatifs d'environ 185 et 240 m², soumis à une servitude d'usage exclusif. Les logements de l'étage sont en duplex avec les combles. L'aménagement extérieur comporte 8 places de parking, dont 4 places couvertes attribuées aux logements par servitude d'usage.

La Fondation de valorisation a trouvé preneur pour ce bien immobilier au prix de 760 000 F. Il en résultera pour la Fondation et pour l'Etat un bénéfice estimé de 97 500 F, soit de 13,94 % sur la valeur d'acquisition.

La Commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le PL 9641-A.

Projet de loi (9641)

autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 10324 n° 3 de la parcelle de base 10324, plan 11, de la commune de Troinex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Autorisation d'aliénation

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner pour un prix de 760 000 F l'immeuble suivant :

Feuillet PPE 10324 n° 3 de la parcelle de base 10324, plan 11, de la commune de Troinex.

Art. 2 Utilisation du produit de la vente

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.